



Assemblée générale

Distr. générale
6 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 67 s) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet

Désarmement nucléaire

Note du Secrétaire général**

1. À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/24 R, intitulée « Désarmement nucléaire ». Au paragraphe 17, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport sur l'application de ladite résolution. La présente note est soumise conformément à cette demande.

2. Un certain nombre d'initiatives ont été prises aux niveaux unilatéral, bilatéral et multilatéral pour réduire les arsenaux nucléaires existants, et consolider et donner une nouvelle force au régime de non-prolifération nucléaire. Dans ce contexte, le Secrétaire général accueille avec satisfaction la signature, par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie le 24 mai 2002, du Traité sur les réductions d'armes offensives stratégiques. C'est là une étape positive sur la voie du désarmement nucléaire. Le Traité, contribue à l'exécution des obligations qui incombent à ces deux États dotés de l'arme nucléaire en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les réductions devraient être exécutées dans la transparence et de manière vérifiable. Le 27 juin 2002, les dirigeants du Groupe des huit nations se sont mis d'accord sur un partenariat global de lutte contre la dissémination des armes et des matières de destruction massive. En vertu de cette initiative, ces nations appuieront des projets précis de coopération, initialement en Fédération de Russie, pour faire face à la non-prolifération, au désarmement, à la lutte antiterroriste et aux questions touchant la sécurité nucléaire.

3. Les accords relatifs au contrôle des armements et au désarmement jouent un rôle essentiel dans le domaine du désarmement nucléaire. Pour que ces accords acquièrent plus de force et que le désarmement nucléaire progresse, des mesures doivent être prises à tous les niveaux. Plusieurs accords multilatéraux ne sont toujours pas entrés en vigueur, ne sont pas pleinement appliqués et n'ont pas encore un caractère universel. À cette fin, il s'est tenu à New York, du 11 au 13 novembre

* A/57/150.

** L'établissement de la version finale du rapport est subordonnée aux résultats de la session de 2002 de la Conférence du désarmement.



2001, la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Dans sa déclaration finale, la Conférence a réaffirmé son ferme appui au Traité et a lancé un appel en vue de sa ratification, notamment aux États dont la ratification est requise pour que le Traité entre en vigueur. Le Comité préparatoire de la Conférence de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a tenu sa première session à New York du 8 au 19 avril 2002. Les États parties ont réaffirmé que le Traité constituait la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire. Ils ont reconnu par ailleurs, que dans le climat international actuel, alors que la sécurité et la stabilité continuaient d'être menacées aux niveaux mondial et régional par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, il était essentiel de préserver et de renforcer le Traité dans l'intérêt de la paix et de la sécurité. Le Secrétaire général se félicite de la volonté des États parties de réaliser effectivement les objectifs du Traité et d'appliquer les décisions et la résolution de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 ainsi que des dispositions du Document final de la Conférence d'examen de 2000, adopté par consensus.

4. Il est regrettable que la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation en matière de désarmement ne puisse toujours pas tirer pleinement parti de ses possibilités. Malgré les propositions formulées pour surmonter les divergences de vues et d'intérêts des États membres, la Conférence n'est pas parvenue au cours de sa session de 2002, à se mettre d'accord sur un programme de travail couvrant les questions de fond. Le Secrétaire général exhorte les États membres de la Conférence à redoubler d'efforts pour parvenir à un accord sur les questions en suspens.
